

Rapport Anteios 2010 *Vive la France quand même !* PUF, Paris 2010

(Version originale et validée)

Que reste-t-il de la puissance militaire française ?

La défense de la France depuis la fin de la Guerre froide

Constituées aux temps de la Guerre froide en un dispositif de garde face à l'Est, nos armées se sont converties en forces de projection. La logique de l'interdépendance de nos capacités militaires avec celles de nos alliés, principalement européens, à l'intérieur ou hors de l'OTAN, a supplanté l'ombrageux principe d'indépendance nationale affirmé par le général de Gaulle au début de la Vème République. Quoique toujours évanescentes, les perspectives d'une défense européenne commune ont infléchi la conception d'une défense proprement nationale. La prise en considération d'autres périls que les menaces strictement militaires a modifié la définition de notre défense, désormais plus sensible aux arguments sécuritaires qu'aux analyses stratégiques. C'est ce que montrent les attendus et les réponses appliqués à la lutte contre le terrorisme ou les justifications apportées aux opérations extérieures. La suspension du service national et le passage à l'armée de métier marquent une franche rupture par rapport aux politiques militaires poursuivies au XXème siècle sous trois Républiques

En une vingtaine d'années, la défense française, ses moyens de dissuasion nucléaires comme ses forces conventionnelles, ont été redimensionnés. Paradoxalement, la politique de défense de notre pays a rarement été aussi active et jamais, depuis la fin de l'époque coloniale, nos armées n'ont été autant engagées à l'extérieur.

I La défense redimensionnée

La chute du mur de Berlin en 1989 inaugure une nouvelle ère dans laquelle la puissance française se trouve relativisée. Notre pays constate la moindre importance stratégique que lui confère son statut nucléaire après la Guerre froide. La course aux armements dans le monde consacre la supériorité militaire des Etats-Unis et les ambitions d'autres grandes nations (Chine, Inde, Pakistan, Iran...) dont le potentiel d'armement est fortement croissant. La France à l'occasion de circonstances critiques est aussi amenée à reconsidérer les prédicats sur lesquels sa défense est fondée. En 1991, la guerre du Golfe révèle l'inadaptation opérationnelle de nos armées. Elle démontre surtout qu'aucun Etat européen, la France pas plus que le Royaume-Uni, n'est désormais en mesure de mener seul un conflit lointain et intense. Les explosions atomiques expérimentales de l'Inde et du Pakistan en 1998 redonnent certes une justification à notre force de frappe face à la menace, un jour possible, de nouveaux acteurs nucléaires, mais la prolifération sème surtout le trouble au cœur de notre dissuasion. Enfin, les attentats du 11 septembre 2001, dans la mesure où ils entraînent la France dans la lutte armée contre le terrorisme, marquent un tournant dans l'interventionnisme militaire de notre pays abonné depuis la fin de la Guerre froide aux opérations extérieures : l'ingérence humanitaire cède la place à l'impératif sécuritaire. Plus généralement, les modalités de la lutte contre le terrorisme, viennent souligner combien, dans notre monde décloisonné, les frontières entre sécurité intérieure et extérieure ont tendance à s'effacer. La gestion des conflits et des crises implique le plus souvent une mixité des réponses civiles et militaires qui remet forcément en question la fonction traditionnelle de défense. La défense française est alors confrontée à une obligation de refondation doctrinale et de transformation de son outil militaire.

La crise des fondements

La fin de la Guerre froide met la défense française en état de choc. Elle entraîne en effet une **crise des fondements¹ de notre politique militaire**. L'un après l'autre, les piliers de la politique de défense établis au début de la Ve République - indépendance, dissuasion, conscription... - se trouvent irrémédiablement ébranlés. Les cadres de la réflexion stratégique, autrefois pertinents pour définir la place et le rôle de notre pays par rapport au jeu des blocs en partie figé dans l'équilibre de la terreur, sont de fait périmés. La dissuasion nucléaire n'est plus l'alpha et l'oméga d'un monde en pleine mutation. Aussi **l'outil militaire français forgé autour des armes nucléaires au début de la Vème République paraît-il inadapté**.

La force de frappe reste bien sûr un élément surdéterminant la puissance militaire mais elle n'est plus comme hier l'atout maître qui autorisait notre pays à jouer dans les interstices de la Guerre froide laissés libres par les deux Grands. Avec la fin de la menace soviétique en 1991 et plus généralement la disparition de tout ennemi aux frontières (fait inouï pour notre pays hanté depuis des siècles par la crainte de l'invasion), la garantie nucléaire conserve certes toute son importance pour sanctuariser nos intérêts vitaux mais cet avantage devient en quelque sorte moins « palpable ». La dissuasion nucléaire paraît de toute façon mal adaptée aux nouveaux risques diffus dans lesquels les rapports de force militaires semblent redevenir ceux de l'action armée, comme le montre la gestion des crises depuis la guerre du Golfe à celle de l'Afghanistan en passant par le Kosovo et l'Irak ou la Géorgie.

Notre pays doit ainsi de plus en plus concilier sa prétention à l'indépendance stratégique dont les armes nucléaires sont le gage ultime et son consentement à l'interdépendance de ses moyens conventionnels avec ceux de ses alliés. Cette interdépendance conditionne la construction de la défense européenne que la France appelle de ses vœux. Elle est concrètement rendue nécessaire par la participation, en première ligne, de nos forces armées à de multiples opérations militaires conduites en coalition (Guerre du Golfe, Somalie, Bosnie, Rwanda, Kosovo, République Démocratique du Congo, Afghanistan, Liban, Tchad...). Le placement de soldats français sous commandement de l'OTAN au Kosovo en 1999 puis en Afghanistan à partir de 2003 pave d'ailleurs la voie d'une réintégration officielle de notre pays dans l'Etat major intégré de cette organisation en 2009.

Au nom du réalisme, l'alignement de la France dans l'OTAN acte la fin d'une revendication nationale: celle de l'autonomie militaire. Il traduit aussi le doute grandissant qui affecte une ambition : celle de construire une défense européenne commune. L'interventionnisme militaire de notre pays dans la période post Guerre froide a donc eu d'incontestables effets sur notre politique de défense. **La priorité donnée à la mission de projection des armées a supplanté toutes les autres, dissuasion et protection notamment, dans notre doctrine de défense**. La nécessité des actions en coalition a précipité l'intégration de nos forces dans des dispositifs militaires permanents.

Les impératifs des actions militaires extérieures ont également poussé à l'adoption d'un nouveau modèle d'armée, de façon à rendre nos forces plus réactives et projetables au loin. A la suite du précédent que constitua le non engagement des appelés dans la guerre du Golfe, la professionnalisation des armées s'impose pour des raisons de principe et de disponibilité².

La réforme du dispositif

Au lendemain de la Guerre froide, les notions d'interdépendance, de projection extérieure et de professionnalisation des armées sont les nouveaux mots d'ordre de la politique de défense de la France. Ils président à la transformation indispensable d'un appareil militaire dont la guerre du Golfe a crûment mis en lumière les carences. Structurée par les cohortes de matériels destinés au combat en centre Europe contre le pacte de Varsovie, notre panoplie militaire doit impérativement être convertie aux besoins opérationnels nouveaux et aux défis stratégiques du futur. Cette adaptation nécessite l'injection de moyens de haute technologie (espace, guerre électronique, informatique...) et l'acquisition ou le renouvellement des capacités d'action à distance (avions de combat, avions de transport, ravitailleurs, hélicoptères, frégates...). La refonte des équipements et le passage à l'armée de métier ont évidemment un coût très élevé qu'il est envisagé de compenser par une réduction du format des forces et des parcs de matériels.

¹ Selon le titre de l'ouvrage de Lucien Poirier.

Poirier L *La crise des fondements*, Economica, Paris, 1994

² Engagée en deux temps, d'abord de façon partielle, dans le cadre de l'armée mixte, puis de façon totale, après la suspension du service national en 1997, la professionnalisation des armées est intégralement réalisée à la fin 2001.

Entre 1989 et les derniers arbitrages rendus en 2009³, **les effectifs des trois armées ont ainsi été graduellement divisés par deux**. Ils passent de 450 000 à 225 000 hommes. Le volume de l'armée de terre française est ramené de 290 000 à 131 000 soit un niveau voisin de celui de l'Army britannique (également composée de professionnels) et un peu supérieur à celui de la composante terrestre de la *Bundeswehr*⁴ (qui compte encore des appelés dans ses rangs). Sur plus d'un siècle jamais les effectifs des armées françaises n'avaient été aussi réduits. Diminution de format, professionnalisation et modernisation capacitaires des armées vont évidemment de paire dès lors que la réforme militaire est exécutée sous de fortes contraintes budgétaires.

Mais la diminution du montant des crédits militaires depuis vingt ans résulte surtout de la moindre priorité politique accordée à la défense. La contraction des dépenses militaires, même si elle est moins marquée en France, s'inscrit d'ailleurs dans une tendance lourde de désarmement budgétaire en Europe. Ce mouvement, amorcé au début des années 1990 avec la perception des « dividendes de la paix » justifiée par la fin de la Guerre froide s'est poursuivi depuis. L'effort de défense⁵ est tombé en France de 3,4 % à 1,8 % en vingt ans, la part des dépenses militaires dans le budget de l'Etat, sur la même période, est passé de 15,5 % à 10,3 %. Après des fluctuations souvent erratiques du budget des armées et des lois de programmation militaire mal exécutées⁶, la France consacre aujourd'hui à sa défense de l'ordre de 35,5 milliards d'euros par an dont 20 milliards environ en charges de rémunération et de fonctionnement et 15,5 milliards pour les équipements.

Par ses crédits militaires, la France se situe toujours au premier rang en Europe, à côté du Royaume-Uni, et dans le lot de tête des principales puissances militaires mondiales. Mais Le budget des armées françaises, asphyxié par le coût de la professionnalisation, des restructurations successives et des opérations extérieures, est finalement assez peu dynamique par rapport aux crédits que dégagent pour la modernisation de leurs forces et la préparation de l'avenir d'autres pays hors d'Europe (Etats-Unis, Russie, Chine, Inde, Arabie Saoudite, Brésil...). En pouvoir d'achat annuel, les dépenses d'investissement et de recherche de défense ont d'ailleurs été réduites de plus de 6 milliards d'euros (euros constants 2009) depuis 1989. Un des plus grands défis qui pèse sur l'avenir de la défense française est de **parvenir à desserrer l'étau qui étrangle la recherche et le développement des programmes du futur**. Vu la faiblesse des marges de manœuvre budgétaire et l'insuffisante mutualisation des efforts avec d'autres pays européens, il lui est en effet de plus en plus difficile de se maintenir dans le peloton de tête de la course technologique mondiale.

Au bout d'une vingtaine d'années, en masquant, tant bien que mal certaines contradictions doctrinales et en gérant, vaille que vaille, des crédits en contraction et une programmation militaire en dent de scie, la défense française a accompli une mue presque totale. Elle s'est redimensionnée. Considérablement réduites en volume, les armées françaises ont gagné en cohérence et en réactivité. Notre pays, fort de sa position de membre permanent du conseil de sécurité, de son statut nucléaire et de sa position de leader européen, a alors fait de sa politique de défense et de l'action de ses forces armées un atout d'influence en Europe et dans le monde.

La défense ré impliquée

Le monde de Yalta était figé. Le monde qui lui succède se caractérise par sa fluidité mais aussi par sa plus grande imprévisibilité. Dans ce contexte, la France entend peser sur la définition de la nouvelle donne de sécurité et œuvrer à la recomposition nécessaire du système international. **La défense se trouve alors engagée de façon très active en soutien de la politique extérieure française** avec des objectifs qui mêlent enjeux diplomatiques et enjeux de sécurité.

A partir des années 1990 notre pays, soucieux de la stabilité et de la sécurité du Vieux continent, implique son industrie d'armement et ses armées dans la mise en place progressive d'une défense européenne. Il mobilise par ailleurs ses forces au service du droit international, du maintien et du rétablissement de la paix dans le monde. Qu'il s'agisse de la contribution française à la mise sur pied du corps européen, de l'agence européenne de défense (AED) ou encore de programmes d'armement communs, qu'il s'agisse de la participation de nos forces à des opérations placées sous

³ Dans le cadre de la loi de programmation militaire (2009-2014) du 29 juillet 2009.

⁴ A titre de comparaison les effectifs de l'armée de terre (*Heer*) allemande s'élève à 105 000, ceux de l'armée de terre russe à 395 000, ceux de l'*US Army* à peu près à 485 000 (auxquels il faut ajouter une partie des *Marines* et de la garde nationale).

⁵ Ratio qui mesure le rapport des crédits ou des dépenses militaires sur le produit intérieur brut.

⁶ Sur la période 1989-2009, on dénombre sept lois de programmation militaire, quatre dont l'exécution fut suspendue avant terme : LPM du 22 mai 1987 (1987-1991) ; LPM du 10 janvier 1990 (1990-1993) ; LPM du 23 juin 1994 (1995-2000), deux furent exécutées bien en deçà de leurs objectifs nominaux : LPM du 2 juillet 1996 (1997-2002) et LPM du 27 janvier 2003 (2003-2008), une LPM (2009-2014) est en cours de réalisation mais les deux premiers budgets (2009 et 2010) reposent sur des prévisions de recettes exceptionnelles difficilement tenables.

l'égide des Nations-Unies, de l'Union européenne ou de l'OTAN, qu'il s'agisse des accords de coopération militaire récemment passés avec des pays du Golfe ou d'Asie centrale, l'action internationale du ministère de la défense n'avait pas été aussi dynamique et diverse depuis longtemps. A chaque fois, l'objectif est bien d'affirmer le rôle de notre pays sur la scène internationale.

Dans le strict jeu des rapports de forces militaires, la place de la France est désormais relativisée ; mais dans la gestion multilatérale des affaires du monde son autorité peut prendre appui sur une posture nucléaire spécifique en Europe, des capacités d'intervention extérieure parmi les plus efficaces, une industrie d'armement performante.

La dissuasion nucléaire, élément de différenciation stratégique

La dissuasion française depuis la fin de la Guerre froide reste marquée du sceau de l'exception qui la caractérise depuis son origine. **La France est le seul pays de l'Union européenne qui dispose d'une force de frappe totalement autonome.** Le postulat de l'indépendance de notre dissuasion n'a pas été remis en cause. Ainsi la dissuasion française est-elle soigneusement tenue en dehors des négociations sur la réintégration française dans l'organisation militaire intégrée de l'Alliance transatlantique qui ne concernent que ses forces conventionnelles.

Ce qui ne signifie pas que la dissuasion soit restée l'élément statique d'une défense française par ailleurs en complet réaménagement. A part le Royaume-Uni, aucune autre puissance nucléaire au monde n'est ainsi allée aussi loin dans le désarmement nucléaire. De façon certes relative en volume mais très marquée en termes qualitatifs. La France en effet a supprimé l'ensemble de ses systèmes sol-sol puis elle a démantelé son centre d'essais ainsi que ses installations de production de matières fissiles. A l'issue d'un important cycle de désarmement unilatéral, la dissuasion française semble maintenant reconsolidée autour de choix techniques et doctrinaux qui se veulent adaptés au contexte des deux prochaines décennies :

- pour garantir les intérêts vitaux de notre pays, et, en premier lieu, la protection de son territoire et de sa population,

- pour prémunir contre une agression un autre membre de l'Union européenne avec lesquels la France est liée par une communauté de destin et, depuis le traité de Lisbonne, par une clause de défense mutuelle,

- mais aussi, ce qui peut apparaître paradoxal, pour peser dans les négociations internationales sur le désarmement et la prolifération nucléaire. Son statut nucléaire donne en effet à notre pays des responsabilités particulières dans l'AIEA et, au regard des obligations qu'il a souscrites, dans le TNP⁷. Ses capacités et son savoir faire dans le domaine nucléaire lui permettent aussi de proposer des solutions concrètes aux problèmes posés par la dissémination⁸ ou par la prolifération⁹.

Réduite en volume depuis la fin de la Guerre froide, la force de dissuasion française a été entièrement modernisée. Elle dispose désormais d'un lot de 300 têtes nucléaires et repose sur deux composantes : une composante nucléaire océanique et une force nucléaire aéroportée. Les équipements de ces deux composantes ont été récemment modernisés ou sont en passe de l'être. La composante océanique est dotée à partir de 2010 du missile intercontinental M51 embarqué sur les SNLE NG. La composante aéroportée est dotée depuis 2009 du missile aérobie ASMPA emportée après 2015 exclusivement par des Rafale, basés au sol ou à bord du porte-avions. A l'horizon de 2015, les forces nucléaires doivent être définitivement stabilisées et leurs équipements totalement renouvelés (voir tableau).

⁷ Le TNP, signé le 1^{er} juillet 1968 et entré en vigueur en 1970, n'a été pleinement ratifié par la France qu'en 1992. Ce traité a une double vocation. Il gèle juridiquement le nombre d'Etats autorisés à posséder des armes nucléaires et pousse à un désarmement général et complet dans ce domaine. Le premier objectif du traité est d'éviter que de nouveaux pays franchissent le seuil nucléaire. A cette fin, il opère, à son article 9 alinéa 3, une distinction entre les ENDAN (Etats Non Dotés de l'Arme Nucléaire) et les EDAN (Etats Dotés de l'Arme Nucléaire). Le nombre de ces Etats a été fixé à cinq : la Chine, les Etats-Unis, la France, l'Union soviétique et le Royaume-Uni qui s'engagent conjointement à empêcher l'apparition de nouveaux Etats nucléaires et avec tous les signataires de ce traité « à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace » (art.6). Les EDAN ou ENDAN sont soumis à toute une série d'obligations et d'engagements réciproques qui peuvent être ainsi résumés : pour les ENDAN, ne pas chercher à se doter de l'arme nucléaire ; pour les EDAN, ne pas chercher à faciliter l'accès aux technologies nucléaires militaires et apporter des garanties de sécurité aux ENDAN. Une Organisation Internationale, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est chargée de veiller à ce que les recherches ou coopérations menées sur du nucléaire civil ne soit pas accompli dans un objectif dual pouvant conduire à des applications militaires.

⁸ A l'exemple du programme AIDA de transformation du plutonium militaire en excès suite au démantèlement d'une partie de l'arsenal soviétique au début des années des années 1990.

⁹ A l'exemple des propositions faites à l'Iran pour l'enrichissement de l'uranium destiné à des programmes expérimentaux ou à des centrales électriques.

Composition et performance des forces nucléaires françaises					
<i>Missiles</i>	<i>Mise en service</i>	<i>nombre</i>	<i>portée</i>	<i>Têtes nucléaires</i>	<i>Puissance</i>
ASMP	1998	84	300 km	TN-81	300 Kt
ASMP/A	2008	80	500 km	TNA	NP
M-45	1996	48	4000 km	TN-75	150 Kt
M-51	2010	64	6/8 000 km	TN-75	150 Kt
<i>Vecteurs</i>					
SLNE-NG	<i>Année de mise en service</i>		<i>Type de missiles</i>		
Le Triomphant	1997		16 XM 45		
Le Téméraire	1999		16 XM 45		
Le Vigilant	2004		16 XM 45		
Le Terrible	2010		16 XM 51		
Rafale	1 ^{er} escadron (air) 2006		40 à 60 appareils (air et marine)		

Depuis la fin de la Guerre froide la doctrine nucléaire française¹⁰ a été actualisée, à la fois pour tenir compte de l'évolution des menaces liées notamment au développement des arsenaux balistiques dans le monde et des performances de nos armes (durcissement, robustesse, portée, flexibilité). Cette actualisation a contribué au renforcement de la cohérence de notre doctrine désormais vraiment tous azimuts (en raison de l'accroissement de l'allonge de nos missiles), dorénavant sans conteste purement dissuasive (avec la suppression des armes préstratégiques), à l'avenir forcément conforme au principe de stricte suffisance (du fait de la fixité du stock de matière fissile militaire suite au démantèlement des usines de fabrication de Pierrelatte et de Marcoule).

Certes à l'horizon du Livre Blanc de 2008¹¹, au-delà de 2020/2025, la crédibilité de la dissuasion française a tendance à s'éroder. Des nuages s'accumulent en effet sur son avenir qui apparaît problématique du fait de la transformation du contexte stratégique mondial (prolifération), en raison de l'évolution du paysage européen (tendance à la dénucléarisation du vieux continent du Rhin au Dniepr), enfin en raison d'innovations technologiques prévisibles (développement des dispositifs anti-missiles). Il n'empêche qu'aujourd'hui, la dissuasion française demeure un important élément de différenciation stratégique et d'affirmation internationale pour notre pays.

Les opérations extérieures : la « nouvelle frontière » de l'armée française

Depuis 1990, la France s'est impliquée dans plus de cent interventions militaires. Les opérations extérieures (OPEX) représentent désormais une donnée constante de l'activité des armées. Plus de 12 000 hommes et femmes sont en moyenne déployés sur des théâtres extérieurs, soit un effectif total concerné de près de 40 000 militaires engagés dans l'année (en raison des rotations)¹². Les dépenses annuelles liées à ces interventions dépassent aujourd'hui 850 M€.

L'examen des engagements extérieurs de la France depuis la fin de la Guerre froide montre la multiplication, la diversification et l'extension du champ géographique des interventions de notre pays.

Le rayon d'action de nos forces armées n'est plus « naturellement » limité à l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique, zones quasi exclusives de pré positionnement et d'intervention après les guerres de décolonisation. Les armées françaises, de l'Afghanistan à la Côte d'Ivoire en passant par le Tchad, le Liban, sont déployées sur plusieurs continents, sur de nombreux théâtres et non plus seulement dans notre périmètre de sécurité (le territoire en métropole et outre mer ainsi que ses

¹⁰ Quatre postulats peuvent résumer cette doctrine: le caractère exclusivement dissuasif des armes nucléaires, ce qui récuse leur emploi comme armes de bataille; le refus des frappes nucléaires préventives, ce qui n'interdit pas l'option d'une frappe en premier; le refus d'un abaissement du seuil nucléaire auquel pourrait conduire la miniaturisation des armes atomiques, ce qui reste compatible avec l'idée de frappes d'avertissement délivrée selon des procédés adaptés; la nécessité de moderniser l'outil de dissuasion pour lui maintenir son niveau de crédibilité dans un environnement stratégique et technologique évolutif.

¹¹ *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, Documentation française, Odile Jacob, Paris, 2008 p.169

¹² Un pic est atteint en 1991, durant la guerre du Golfe, avec environ 20 000 hommes. Actuellement, les effectifs projetés en OPEX sont de l'ordre de 15 000.

approches) ou dans ce qui était considérée comme une sphère traditionnelle d'influence. En témoignent par exemple des projections ponctuelles au Cambodge (1991-1992), à Timor (1996) ou en Haïti (2003) mais aussi notre présence en Afghanistan depuis 2002. En Afrique, depuis l'intervention Somalie en 1993, les interventions françaises ne sont plus cantonnées au champ francophone. Même si le Livre Blanc de 2008 entend revenir sur cet état de fait en circonscrivant les engagements militaires à un arc qui va du Golfe de Guinée au golfe Persique, force est de constater, encore aujourd'hui, la grande dispersion des interventions françaises¹³.

Les armées françaises sont par ailleurs confrontées à une large palette d'engagements sur le terrain qui vont du combat à l'action humanitaire, de la lutte contre le terrorisme à l'interposition musclée, du rétablissement de la paix au maintien de la paix.

Inéluctablement le nombre et la nature des OPEX ont entraîné une adaptation des armées, de leur dispositif pré positionné hors de France (création de la base d'Abu Dhabi, resserrement du réseau de bases en Afrique), de leurs contrats opérationnels et de la prise en charge de leurs coûts. A la suite des multiples opérations menées depuis la guerre du Golfe, la composition des armées françaises en organisation et en capacités a été modifiée (professionnalisation et interarmement des forces, amélioration des moyens de projection et de renseignement). En outre, les conditions d'emploi de nos forces sont profondément modifiées en raison de l'internationalisation des opérations militaires et de la « multinationalisation » de leur commandement.

Les opérations extérieures ont ainsi été directement à l'origine d'une mutation de notre outil militaire et d'une révolution du cadre d'emploi de nos armées. Mais elles traduisent aussi **une vision quasi « militante » du recours à la force armée** d'abord au nom de la sécurité collective (guerre du Golfe), de la protection des droits de l'homme (Somalie, Bosnie, Kosovo) de la prévention des crises (Macédoine¹⁴, Côte d'Ivoire, Liban), enfin de la répression ou de l'anticipation de la menace (Afghanistan). Chaque opération extérieure est analysée comme un test de l'efficacité de nos forces et du crédit international de notre pays. On y mesure la place, le rôle, la mission qui lui sont confiés comme autant d'éléments de reconnaissance de son poids militaire et diplomatique, au risque de perdre parfois de vue l'essentiel : la finalité politique globale de l'intervention et surtout ce que notre pays en retire pour lui-même.

Malgré les réserves que l'on est en droit d'exprimer sur le bénéfice intrinsèque des opérations extérieures pour la France, leur bilan apparaît aux responsables français suffisamment positif et leur justification suffisamment pertinente pour que le Livre Blanc de 1994, puis celui de 2008, en des termes assez proches, les considèrent comme une priorité pour nos forces armées. Celles-ci, dans l'ensemble et par comparaison, s'en acquittent d'ailleurs avec une efficacité et un savoir faire reconnus. Au risque d'une certaine surexposition extérieure de notre défense, les OPEX sont ainsi devenues l'alpha et l'oméga de la politique militaire française. Elles ont servi de ban test à nos armées reconfigurées en fonction de cette mission principale.

L'industrie d'armement : atout économique et vecteur d'influence

L'économie française de l'armement a été profondément affectée par la contraction de la demande interne et par les changements concernant la production et le commerce des armes après la Guerre froide. La baisse des dépenses militaires dans notre pays au début des années 1990 a des effets considérables pour l'industrie d'armement puisque la chute de la commande publique interne coïncide avec la contraction des débouchés à l'exportation, notamment en Europe, et à l'entrée en lice de nouveaux rivaux sur le marché des équipements militaires. L'industrie française de défense connaît alors une réduction de son chiffre d'affaires et une réorientation de son activité vers la conquête de marchés civils et la passation de commandes à l'étranger. C'est la fin des chasses gardées dont la France avait bénéficié aux temps de la Guerre froide en jouant de sa position de « non aligné ». La recherche de débouchés se réoriente vers l'Asie et le Moyen-Orient où la demande d'armement est croissante. Les négociations contractuelles ne portent plus exclusivement sur la livraison de matériels clés en main mais aussi sur des transferts technologiques et sur le partage de la charge industrielle avec l'acheteur. Le score réalisé par la France en matière de vente d'armes, entre 4 et 6 milliards d'euros chaque année, ce qui la place dans les quatre premiers fournisseurs de matériels militaires, reflète toute l'importance de l'enjeu pour notre pays.

Au-delà des chiffres qui mettent en évidence l'amaigrissement du secteur industriel de la défense en France¹⁵, c'est en fait à **une transformation en profondeur de la politique d'armement de notre**

¹³ Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, Documentation française, Odile Jacob, Paris, 2008, p.72

¹⁴ FYROM

¹⁵ Au début des années 1990, les effectifs directement ou indirectement employés par l'industrie française de défense étaient de l'ordre de 250 000 pour un chiffre d'affaires global de 125 milliards de francs ou 19 milliards d'euros. A la fin des années 2000, ces chiffres sont

pays que l'on assiste. Les restrictions budgétaires, la pression commerciale, la rationalisation nécessaire de la production industrielle mais aussi les nouvelles exigences concernant tant la nature que la conduite des programmes d'armement ont entraîné plusieurs évolutions. Les études de défense et le développement de nouveaux équipements militaires sont marqués par la recherche de synergies avec l'industrie civile et les programmes de coopérations européennes¹⁶ afin d'optimiser l'emploi de ressources limitées. La commande d'armement, la conduite des programmes et les contrôles des exportations voient aussi leurs processus infléchis par l'instauration de nouvelles procédures, de nouvelles normes d'encadrement, notamment européennes, par le rôle confié à de nouveaux organismes chargés des approvisionnements militaires (tel l'AED) et par la mise en place de financements innovants (partenariat public privé). Enfin, l'industrie française connaît une triple évolution sous l'effet d'un mouvement de concentration, de privatisation et de dénationalisation des entreprises françaises.

Le poids des industries aéronautiques et de défense en France

L'industrie aéronautique et de défense couvre en France tous les domaines des équipements militaires et de sécurité et permet de réaliser tous types de programmes d'armement terrestres, navals, aériens, spatiaux.

L'industrie aéronautique, spatiale et d'électronique de défense française est en effet la seule après celle des Etats-Unis à proposer une gamme complète de produits aéronautiques et spatiaux : avions et hélicoptères tant civils que militaires, moteurs d'avions, de fusées, d'hélicoptères de missiles, lanceurs spatiaux, satellites, systèmes de navigation, équipements mécaniques, hydrauliques, électroniques, informatiques, missiles, drones, systèmes de défense et de sécurité, etc.

Les entreprises qui participent à ces programmes se répartissent en trois secteurs : les maîtres d'œuvre, concepteurs de systèmes; les motoristes; les équipementiers et principaux sous-traitants (mécaniques, hydrauliques, électriques, électroniques, informatiques,...). Aux entreprises de ces trois branches dont le nombre est estimé à plus de 260, il faut ajouter plusieurs milliers de PME, PMI (4500 environ) qui sont en situation de fournisseurs de l'industrie aérospatiale. Le chiffre d'affaires dans le domaines civil et militaire des entreprises adhérentes au Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) est de l'ordre de 35 à 37 milliards d'euros (32 pour l'aéronautique et le spatial, 3 pour l'électronique de défense et de sécurité). Les principales entreprises aéronautiques, spatiales et d'électronique de défense françaises sont les constructeurs et systémiers : AIRBUS, ATR, ARIANESPACE, EADS, EADS ASTRIUM, DASSAULT AVIATION, EUROPTER, MBDA, SAFRAN, SNECMA, THALES, THALES ALENIA SPACE, et les fabricants d'équipements embarqués : GOODRICH ACTUATION SYSTEMS, LATECOERE, LIEBHERR-AEROSPACE TOULOUSE, MESSIER-BUGATTI, MESSIER DOWTY, SAGEM Défense Sécurité, ZODIAC Groupe.

Dans les secteurs de l'armement naval et terrestre, la France ne détient pas un tel leadership mais elle dispose de capacités de premier rang et emporte des parts de marché importantes.

Le chiffre d'affaires annuel de l'ensemble du secteur constructions navales civil et militaire est de l'ordre de 5 milliards d'euros et le secteur fabrications d'armes et de munitions du secteur terrestre de l'ordre de 3,7 à 5 milliards d'euros.

Dans le secteur naval, tous les bâtiments de combats, la quasi-totalité des navires de la marine française sont produits, réalisés et entretenus par la DCNS qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 3 milliards d'euros dont 28% à l'exportation. DCNS génère directement ou indirectement 130 000 emplois en France. Le groupe DCNS est un acteur européen de tout premier plan sur le marché mondial des systèmes navals de défense. Pour répondre à une demande de plus en plus globale et intégrée, DCNS assure la maîtrise d'œuvre des navires armés et leur soutien en s'appuyant sur ses moyens propres de développement, de commercialisation et de réalisation, et sur des partenaires sélectionnés à cet effet. En France, la transformation en société nationale DCNS détenue à 75% par l'Etat, le rapprochement entre cette entreprise et Thales, puis l'ouverture de négociations avec les chantiers civils de l'Atlantique ont amorcé une concentration du secteur qui reste cependant inaboutie au plan national. Les industriels européens du secteur naval, partiellement regroupés au plan national, restent trop dispersés et concurrentiels entre eux. On compte, en effet, une vingtaine d'industriels européens et autant de chantiers spécialisés contre seulement quatre groupes et sites de production américains : General Dynamics, Northrop Grumman, Lockheed Martin et Raytheon. En Europe, ils sont une dizaine. Après des années de discussions et les difficultés sociales, politiques et économiques

respectivement de 150 000 (ou 105 000 en postes équivalents temps plein) et en moyenne annuelle de 15 milliards d'euros dont 5 milliards de commandes à l'exportation.

¹⁶ En particulier dans les domaines des technologies civiles ou à double usage civil et militaire.

liées à l'activité historique et localement très forte des industriels européens, une vague de rapprochement a vu le jour.

Le secteur de l'armement terrestre en France et en Europe est encore plus dispersé. Il est dominé en France par la société nationale **Nexter System**, ex GIAT industrie, elle-même issue, à partir de 1989, de l'ancienne direction des constructions terrestres de la DGA. Le secteur de l'armement terrestre est en difficulté partout en Europe en raison de son insuffisante concentration et de la réduction drastique des commandes de véhicules blindés lourds après la Guerre froide et de la concurrence internationale très vive sur le créneau des blindés légers. La société Nexter qui fabrique les principaux armements de l'armée de terre française réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 700 millions d'euros par an pour l'essentiel grâce à ses commandes. Nexter bénéficie d'une expertise reconnue en tant qu'intégrateur de systèmes d'armes terrestres : chars de combat (Leclerc, famille AMX), véhicules blindés (démonstrateur VEXTRA, VBCI), artillerie (système CAESAR-artillerie montée sur camion) mais pâtit de sa taille sous critique, de coûts de fabrication élevés et d'une gamme de produits développés pour l'armée de terre française, technologiquement sophistiqués mais pas toujours adaptés à la demande mondiale.

En dépit d'une baisse de régime après la Guerre froide, le secteur de la défense français conserve toujours un poids économique et politique très important. La France continue en effet de développer et de fabriquer la plupart de ses équipements militaires. C'est une caractéristique partagée avec quelques autres puissances dans le monde mais désormais avec peu de pays européens. **La place encore significative de la recherche de défense et de l'industrie d'armement distingue notre pays en Europe.** Enfin, même si la restructuration des industries de défense n'est pas encore achevée, en raison de la dispersion qui affecte, en France et en Europe, les entreprises de certaines branches (l'armement naval et terrestre) ou dans certains métiers, la consolidation de groupes autour d'un actionariat et d'un management français (EADS, Thalès, Safran, DCN, Dassault, Nexter) renforce la main de notre pays.

L'industrie française d'armement, par sa taille et ses performances, non seulement continue à donner à la France une garantie quant à l'approvisionnement de ses équipements militaires mais elle sert désormais de pivot à la base technologique et de défense européenne.

Au sein de l'Union européenne, l'effort d'armement est en effet très inégalement réparti. Les deux pays les plus attachés à la défense, la France et le Royaume-Uni financent 39 % des budgets de défense, 47 % des dépenses en capital, et 71 % des dépenses de recherche et développement de défense de l'ensemble de l'Union européenne. En d'autres termes, France et Royaume-Uni réalisent autant à deux que les vingt-cinq autres pays membres de l'Union pour ce qui concerne les dépenses en capital, et deux fois et demi plus que les autres pour les dépenses de R&D¹⁷. **L'industrie française représente environ 30 % de la base industrielle et technologique de défense européenne.** Notre pays participe, souvent comme chef de file et premier contributeur, à plus de 80 % des programmes européens développés en coopération. Le marché européen reste par ailleurs le principal débouché des ventes d'équipements militaires produits en France.

En outre, par l'actionariat de ses entreprises, la localisation de ses bureaux d'études, de ses chaînes de fabrication et l'orientation de ses programmes, le positionnement de l'industrie française de défense reste avant tout national et européen, ce qui la distingue des grandes entreprises d'armement du Royaume-Uni plutôt orientées vers le marché américain. A la différence de l'industrie britannique qui a récemment abandonné toute une série de compétences pour se spécialiser sur certains créneaux, à la différence surtout des autres industries européennes qui occupent des positions sectorielles voire des niches, le système français d'armement présente enfin l'avantage de continuer à assurer un effort significatif de recherche et au moins une veille technologique sur l'ensemble du spectre des études de défense, à détenir des compétences et des capacités industrielles dans presque tous les domaines de production des équipements militaires (construction aéronautique et spatiale, fabrication d'armement terrestre et de missiles, construction navale, instrumentation et équipements électroniques).

L'industrie française de défense est donc une pièce centrale de l'Europe de l'armement dont la construction est une clef de l'autonomie stratégique de l'Union européenne et de sa sécurité future. Le rôle que joue la France dans l'aboutissement de ce projet est essentiel.

En 20 ans, la défense française a changé de dimension et en partie de nature. Sans rupture brutale, la politique de défense de la France a été infléchi sur de nombreux et très importants sujets par touches et retouches successives. Sous l'effet d'une prise de conscience graduelle des

¹⁷ Recherche et développement

changements géostratégiques, sous la pression de la conjoncture économique et financière, la France a procédé à une adaptation de son dispositif de défense au nouveau contexte évolutif de l'après-Guerre froide. Les caractéristiques de la défense française s'en trouvent relativisées, souvent banalisées sinon diminuées. La notion de sécurité englobe désormais les problématiques de défense stricto sensu, la France est réintégrée dans l'OTAN, l'outil militaire est redimensionné, le recours à la force militaire est à la fois plus fréquent et davantage spécialisé. Malgré l'attrition de ses effectifs militaires, la contraction de son arsenal nucléaire et la réduction du format de ses armées, en dépit d'une diminution de la taille de son industrie d'armement, la France reste néanmoins une des premières puissances militaires dans le monde et un pays leader de la défense européenne.

Louis Gautier